

Honoraires de Psychomotricité

- Bilan psychomoteur** (1 entretien + 2 séances de bilan) : 150.00 €
Bilan sensoriel : 120.00 €
Bilan graphomoteur : 110.00 €
Séance individuelle ou entretien : 40.00 €
Prise en charge à domicile, réunion extérieure (école, CMP...) : 65.00 €



Les prestations délivrées par votre professionnel de santé ne font pas l'objet d'un conventionnement. Dès lors, elles ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale. Certaines mutuelles participent au remboursement, une note d'honoraires vous sera remise lors de notre RDV.

Honoraires des Soins Traditionnels Chinois

Pour nourrissons et enfants (-7 ans)

- 1^{er} séance** : Bilan énergétique + soin : 55 €
Séance suivante : entre 25 € et 40 € selon l'âge de l'enfant donc la durée de la consultation

De 7 à 177 ans

- 1^{er} séance** : Bilan énergétique + soin : 70 €
Séance suivante : 55 €

Si pour un même motif de rendez-vous, 2 séances par semaine sont nécessaires, la première séance est à 55 € et la deuxième est à 25 €

Soins du visage (rides, éclat...) : 90 €

Massage-Tuina selon la durée du protocole entre 40 € et 85 €



N'étant pas Docteur en Médecine, mes prestations ne font pas l'objet d'un conventionnement. Dès lors, elles ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale. Cependant, de nombreuses mutuelles remboursent les soins Traditionnels Chinois. Pour cela, une note d'honoraires vous sera remise lors de notre RDV.

Par respect et courtoisie, l'annulation d'un rendez-vous doit se faire 48 heures à l'avance. Tout RDV non annulé dans les temps ou non honoré sera redevable d'une boîte de chocolats noirs d'excellente qualité. Après 2 RDV manqués, je ne pourrais plus vous recevoir afin de préserver ma silhouette !

En cas de retard, par respect des personnes suivantes, la séance sera réduite.

Le règlement des séances par carte bancaire n'est pas possible au cabinet. En ma qualité de membre du Cedage Lyon, Centre de Gestion agréé par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement de mes honoraires par chèques libellés à mon nom.

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé. Lors de votre prise de votre 1^{er} RDV, je vous ai envoyé un courriel avec notamment mes honoraires en PJ.

MEDIATION DE LA CONSOMMATION – REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, j'ai mis en place un dispositif de médiation de la consommation. Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après m'avoir adressé une réclamation écrite (courrier en AR), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend vous pourrez saisir le médiateur de la consommation :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

Vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV - Centre d'Affaires Stéphanois SAS - Immeuble l'Horizon – Esplanade de France - 3 rue J.C. MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE.

Mon N° d'adhérent CNPM : CNPM5441

Nathalie CROZIER

